



Validité juridique d'une lettre de recommandation ?

Par **mariette789**, le **22/02/2017** à **22:11**

Bonjour,

J'ai été 9 mois en alternance l'an passé. Ca ne s'est pas très bien passé sur un plan strictement relationnel avec les filles du service dans lequel j'étais, qui étaient froides et me faisaient régulièrement des remarques mesquines (sur mon poids, mon physique...) et me disaient que je ne trouverai jamais de travail.

A côté de ça, j'ai accompli mes tâches tout à fait correctement, ai été ponctuelle, ai proposé et mis en place de nouvelles choses pour le service, etc. Ma chef de service a bien été obligée de dire à la direction à la fin que ça s'était bien passé, et de me faire une lettre de recommandation qui dit la même chose (lettre qu'elle a mis beaucoup de temps à faire. j'ai du aller lui en chercher une dans les archives de l'ancienne responsable de service et l'adapter moi même parce qu'elle disait ne pas pouvoir en faire, car elle n'en avait jamais rédigé avant. Puis j'ai du insister longuement par mails et par textos après mon départ pour la recevoir enfin...).

Or j'apprends suite à un entretien d'embauche durant lequel j'ai autorisé une responsable à contacter les anciennes structures dans lesquelles j'ai exercé que mon ancienne chef a expliqué que ça s'était très mal passé avec moi et que je n'étais pas du tout prête selon elle à travailler sur un tel poste.

Quels sont mes recours ? Puis-je me servir de cette lettre qui dit tout l'inverse, qu'elle a elle-même signé et envoyé via un mail que j'ai conservé, pour me retourner contre elle ?

Je suis un peu désespérée, je pensais pouvoir laisser enfin les problèmes rencontrés durant

cette expérience derrière moi, et ce poste me motivait vraiment.
Merci d'avance pour vos réponses

Mariette

Par **morobar**, le **23/02/2017** à **08:00**

Bonjour,

[citation]Quels sont mes recours [/citation]

Aucun.

[citation] que mon ancienne chef a expliqué que ça s'était très mal passé avec moi et que je n'étais pas du tout prête selon elle à travailler sur un tel poste.

[/citation]

Patati et patata vous ne savez rien de ce qui a pu se dire, voire même si cet entretien a bien eu lieu et dans quelles conditions.

Si cela se trouve, il s'agit d'une excuse bidon pour éluder votre candidature.

Par **mariette789**, le **23/02/2017** à **12:11**

La responsable avec laquelle j'ai passé l'entretien m'a expliqué avoir eu cette conversation au téléphone avec mon ancienne responsable.

Je doute qu'elle se serait risqué à une telle "excuse bidon" pour éluder ma candidature. Il y a plus simple et sans conséquences ("pas assez d'expérience" par exemple). Et pourquoi considérer immédiatement qu'elle aurait menti ?

Serait-il possible d'avoir une réponse d'ordre strictement juridique ? Je ne suis pas venue sur un forum professionnel pour avoir votre opinion personnelle, qui ne regarde que vous.

Par **morobar**, le **23/02/2017** à **17:02**

Je vous ai donné un point de vue juridique:

pas de recours, aucune preuve de dénigrement, calomnie...

Puis je vous ai indiqué ce qu'il en était de mon point de vue personnel. Je n'ai jamais en tant qu'employeur demandé l'avis d'un ex-employeur sauf si je le connaissais personnellement.

Maintenant si vous n'êtes pas satisfaite, vous pouvez consulter un avocat qui vous prendra vos sous pour vous dire la, même chose que moi.

Par **jos38**, le **23/02/2017** à **18:28**

bonsoir. déjà que vous ayez dû insister pour avoir cette lettre prouve que votre ancienne chef n'avait pas très envie de la faire..et peut-être même que votre insistance a joué en votre

défaveur..vous pouvez toujours la produire mais comme morobar, je pense que c'est plié..

Par **morobar**, le **23/02/2017** à **18:55**

[citation]vous pouvez toujours la produire [/citation]

La produire où, auprès de qui , dans quelles circonstances ?